



NEWSLETTER

MAI 2024





SOMMAIRE

ACTUALITÉS

 Mes nouvelles connaissances RH et indemnitaires

NOUVEAUTÉS

- Arrivée imminente de ma nouvelle interface
- Actualisation de mon calendrier de mise à jour
- Le retour du simulateur de carrière!

Mes nouvelles connaissances RH ...

Ce mois-ci, je poursuis la mise à jour de mes connaissances réglementaires sur le personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires (décret n° 2021-1645). Vous pouvez désormais m'interroger sur le congé de paternité et d'accueil de l'enfant auquel ils sont éligibles.

... et indemnitaires

Deux indemnités sont mise à jour.

- d'une part le "Forfait télétravail" (200042) : le nombre de jours de télétravail maximal à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité est porté à pour l'année 2024 (arrêté du 3 avril 98 jours 2024),
- par le "Forfait mobilités durables" d'autre (200041) : la disposition excluant le paiement de cette indemnité aux agents bénéficiant transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail est abrogée à compter de l'année 2024 (décret n°2024-406).

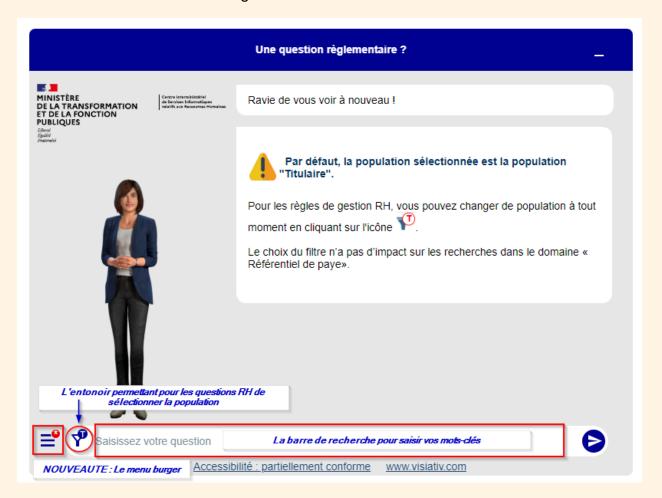


Arrivée imminente de ma nouvelle interface

Je vous en parlais déjà en fin d'année : mon interface devait évoluer en 2024.

C'est chose faite depuis le lundi 13 mai sur le portail du CISIRH et ce sera bientôt le cas chez mes autres partenaires. Restez attentifs!

Voici ma nouvelle interface en image :



Un simple clic sur le **menu déroulant** permet d'accéder à tout moment :

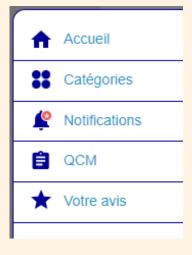
- à la recherche par le biais des catégories,
- aux notifications,
- aux QCM indemnitaires et RH,

à mon message d'accueil,

au formulaire vous permettant de me poser une question.



Depuis la nouvelle interface, un nouveau guide d'utilisation est disponible! N'hésitez pas à le lire!





Actualisation de mon calendrier de mise à jour

Les dates de mise à jour de mes connaissances sont désormais connues **pour toute l'année 2024 :**

• 10 juin

- 16 septembre
- 12 novembre

- 08 juillet
- 14 octobre
- 16 décembre



Le retour du simulateur de carrière!

Certains d'entre vous l'avaient peut-être déjà utilisé et apprécié. Suspendu en raison du changement de la technologie utilisée, le simulateur de carrière **fait son retour** suite à la **collaboration** entre les équipes du **CISIRH** et de la **DGAFP**.

Le simulateur de carrière **permet** à ses utilisateurs :

- de **simuler leur rémunération brute** (sans le régime indemnitaire pour le moment) tout en prenant en compte certains critères comme le lieu d'affectation et le nombre d'enfants à charge;
- de visualiser leur parcours de carrière au sein d'un corps.

Retrouvez-le parmi les guides et outils interministériels que je vous propose en saisissant par exemple les mots-clés "simulateur carrière".



NEWSLETTER